

Les relations bilatérales entre le Canada et Hong Kong

Le Canada et Hong Kong entretiennent de bonnes relations. Le Canada est perçu comme un ami qui contribue à restaurer la confiance dans l'avenir de ce territoire. Depuis quatre ans, Hong Kong constitue la principale source d'immigrants du Canada (plus de 28 000 se sont établis au Canada en 1990).

L'histoire, le commerce et les liens familiaux ont tissé des relations solides entre le Canada et Hong Kong qui profitent à l'un et à l'autre. La position du Canada a été renforcée en mai et en novembre 1990, lors de la visite du gouverneur de Hong Kong, puis de celle du secrétaire en chef, et au cours des visites effectuées par de nombreux ministres canadiens à Hong Kong.

Hong Kong est le cinquième partenaire commercial du Canada en Asie. En 1990, la valeur du commerce bilatéral s'élevait à 1,7 milliard \$. En 1989, Hong Kong représentait le douzième marché du Canada, alors que le Canada était en importance le sixième client de Hong Kong.

Hong Kong constitue une importante source d'investissements pour le Canada. On estime que plus de 4 milliards \$ ont été investis au Canada, en grande partie à cause du mouvement d'immigration. Les investisseurs immobiliers de Hong Kong qui investissent à distance, pourraient très bien attirer une deuxième vague d'investisseurs du domaine de l'industrie, grâce à leurs capitaux élevés et à leurs relations à Hong Kong.

Le Canada est favorable au maintien de l'autonomie de Hong Kong, tel que prévu dans la Déclaration conjointe sino-britannique de 1984 sur Hong Kong et dans la Loi fondamentale promulguée en avril 1990 par le Congrès national du peuple.

La répression exercée par les autorités chinoises contre les manifestants de la Place Tien an Men en juin 1989 montre qu'il n'est pas certain que la Déclaration garantira la prospérité de Hong Kong. Cette répression a aussi entraîné un effritement de la confiance des résidents du territoire envers les accords portant sur l'après-1997.

La clé de l'avenir de Hong Kong réside dans un processus de négociations bilatérales sur l'évolution de la situation du territoire qui servira à établir la confiance; dans un plus grand contrôle des citoyens de Hong Kong sur leurs affaires et dans la volonté de la Chine de poursuivre sa politique d'ouverture sur le monde.

À cette fin, le Canada continue de poursuivre ses mesures destinées à établir la confiance, à compléter les efforts des autres pays et à assurer un avenir stable et prospère à Hong Kong. Ces mesures visent surtout à maintenir les liens informels qui se sont tissés entre le Canada et Hong Kong et se sont traduits par plusieurs accords (sur l'entraide juridique, la protection des investissements, l'atmosphère, la coproduction de films, etc.) susceptibles de se prolonger au-delà de 1997.

On envisage également de créer un programme d'échanges afin de faire connaître aux jeunes dirigeants la réglementation canadienne des institutions financières, de la radiodiffusion et du transport.